

ARRETE DE CIRCULATION

4 rue du Vey - Lozon
N°2024- 80/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société Delta Télécom à Martinvast (Manche) , pour des travaux de remplacement d'un poteau du lundi 28 octobre 2024 au mardi 29 octobre 2024 de 8h à 18h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation au 4 rue du Vey – Lozon, commune déléguée de Marigny-le-Lozon,

ARRETE

Du lundi 28 octobre 2024 au mardi 29 octobre 2024 de 8h à 18h.

Article 1 : La circulation sera alternée manuellement au 4 rue du Vey – Lozon, commune déléguée de Marigny-le-Lozon, du lundi 28 octobre 2024 au mardi 29 octobre 2024 de 8h à 18h.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 25 octobre 2024

Le Maire,
Fabrice LEMAZURIER

